



A . S . A. INGRES

## ECURIE DU CHASSELAS

### 35<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS MODERNE 21 et 22 septembre 2024

Règlement Particulier

#### PROGRAMME –HORAIRES

- Mercredi 31 juillet** : Parution du règlement
- Mercredi 31 juillet** : Ouverture des engagements
- Dimanche 15 sept** : Clôture des engagements, à minuit, cachet de la poste faisant foi.
- Samedi 21 sept** : Parution du Road-Book.  
Disponible : au départ de l'ES 1 (des instructions pour rejoindre le départ seront disponibles sur le site et la page facebook)  
Ou Téléchargeable sur le site [ecurie-chasselas.e-monsite.com](http://ecurie-chasselas.e-monsite.com)
- Samedi 21 sept** : Reconnaissances de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.
- Samedi 21 sept** : 9h00 Ouverture du parc d'assistance, 18 avenue du chasselas à Moissac
- Samedi 21 sept** : **de 14h00 à 18h00**  
Vérification des documents et des voitures **Parking de la dérocade**  
**A la salle des fêtes Confluence Moissac**
- Samedi 21 sept** : **14h30** Heure de mise en place du parc de départ Parking de la derrocade
- Samedi 21 sept** : **19h00** 1<sup>ère</sup> réunion du Collège au PC, salle des fêtes Confluence.
- Samedi 21 sept** : **20h00** Publication de la liste des équipages admis au départ, et ordre et heures de départ  
Salle des fêtes Confluence (Tableau d'affichage).
- Dimanche 22 sept.** : **8h15** Départ du 1<sup>er</sup> concurrent Parc fermé **Parking de la Dérocade** à Moissac.  
**15h00** Arrivée du 1<sup>er</sup> Concurrent Parc Fermé **Parking de la Dérocade** à Moissac.
- Vérifications finales** : Lavilledieu automobiles Route de Montauban (Taux horaire 60€ TTC)
- Publication des résultats du Rallye Salle des fêtes Confluence** : 30 minutes au plus tard après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

**17h30** Remise des prix : salle des fêtes Confluence.

## ARTICLE – 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES organise le 35<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du CHASSELAS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées n° R.. en date du ../../.et par la FFSA sous le permis d'organiser n° R... en date du ../../.

### **Comité d'organisation**

Présidente : Julie PLUVINAGE  
Et les membres de l'Ecurie du Chasselas

### **Secrétariat du Rallye : Ecurie du Chasselas -Mme Julie PLUVINAGE**

2 allée de régussol Apt E134 31620 Castelnau d'Estretfonds  
☎ 06 11 33 65 27 e-mail : Ecurie.chasselas@hotmail.fr

### **Permanence du Rallye**

Lieu : P C Salle des fêtes Confluence  
Dates : 21 & 22 septembre 2024  
Horaires : le 21 septembre 2024 de 14h00 à 19h00 et le 22 septembre 2024 de 8h30 à 17h00

### **Organisateur technique :**

Ecurie du chasselas-Julie PLUVINAGE  
Cabinet DRB  
150 rue des frère Montgolfier  
82000 MONTAUBAN

### 1.1P. Officiels

		N° licence	Code ASA
Président du Collège :	M. Franck DELSANTO	3166	0914
Membres du Collège :	M. Jean GUITARD	23307	0909
	M. Carine ROUANET	298583	0903
Directeur de Course :	M. Guillaume FAYET	162390	0904
Directeurs de Course Adjoints :	Mme Brigitte MARTY	136694	0903
	M. Claude NOLLEVAL	179635	0908
Médecin Chef :	Docteur Mohamed EL RAKAAWI	149435	0910
Commissaire Technique Responsable :	M. André FOURMENT	6222	0907
Commissaires techniques :	M. Marcel CERDAN	19463	0815
	M. Michel ALGANS	299446	0903
	M. Christophe NATEWAJKO	43054	0806
	M. Simon NUNES DA SILVA	297654	0901
C.S. Chargés des relations avec les concurrents	M. Jacques JONQUIERES	9859	0905
	M. Stéphane ROUANET	296840	0903
Chargé des relations avec la presse :	M. David GARRIGUES	139893	0901
C.S. Chargé de la vérification de la publicité :	M. Yves ESCLOUPE	76046	0903
Chargée de l'accueil concurrent :	Mme Julie PLUVINAGE	122021	0903

Le 35<sup>ème</sup> Rallye régional du chasselas compte :

ES 1-2 : 16 postes commissaires 15 commissaires minimum 15 Extincteurs et 1 ambulance.

ES 2-4 : 13 postes commissaires 12 commissaires minimum 13 Extincteurs et 1 ambulance.

**SPORT AUTOMOBILE  
OCCITANIE  
PYRENEES**  
7 rue André Citroën  
31130 BALMA  
Tél : 05 61 58 23 59  
contact@sportauto-occitaniepyrenees.fr

Visa Ligue  
R 38 du 12.06/24  
Visa FFSA  
451 du 25.05/24

### 1.2P. Eligibilité

Le 35<sup>ème</sup> Rallye Régional du Chasselas compte pour :

- La COUPE de France des Rallyes (coefficient 2).
- Le CHAMPIONNAT Occitanie-Pyrénées Pilotes & Copilotes. (Coefficient 2)
- Le CHALLENGE Occitanie Pyrénées des Commissaires.
- Jumelage Chasselas des Bastides

### 1.3P. Vérifications

Vérifications Administratives : Salle des fêtes Confluence à Moissac le samedi 21 septembre de 14h00 à 17h00

Vérifications Techniques : Parking de la Derrocade à Moissac le samedi 21 septembre de 14h15 à 17h15

Les vérifications finales seront effectuées : Lavilledieu Automobile – Route de Montauban, ZA Lacapnegro 82290 La Ville-Dieu-Du-Temple Taux horaire de la Main d'Œuvre : 60 € T.T.C.

### ARTICLE – 2P. ASSURANCES.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### ARTICLE – 3P. CONCURRENTS et PILOTES

#### **3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 35<sup>ème</sup> Rallye du Chasselas doit adresser sa demande d'engagement, dûment complétée avant le : **mercredi 15 septembre à minuit.**

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur <https://engagement.ffsa.org>

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du bulletin rempli ainsi que du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de l'écurie du chasselas : **Mme Julie PLUVINAGE Cabinet DRB 150 rue des frères Montgolfier 82000 MONTAUBAN**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

#### **3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés :**

Avec la publicité facultative des organisateurs : **270 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **540 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre de « L'Ecurie du Chasselas ».

Le rallye VHC passe dans les ES avant le rallye moderne.

### ARTICLE – 4P. VOITURES et ÉQUIPEMENTS

#### **4.3P. Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

L'assistance sera autorisée **uniquement dans le parc d'assistance situé Parking Dérocade (marché gare) accessible à partir du samedi 21 septembre à 8h00.** Toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### **4.3.2.1. Parc D'assistance**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

### **ARTICLE – 5P. PUBLICITÉ**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

#### **5.1 Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur

### **ARTICLE – 6P. SITES et INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. Description**

Le 35<sup>ème</sup> Rallye du Chasselas représente un parcours de 113.30 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.70 km.

Les épreuves spéciales sont : " Pissevieille" E.S 1 - 3 : **7.3 Km**  
 " Piac" E.S 2 - 4 - 5 : **7.7 Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

#### **6.2P. Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **6.2.5**

***Les reconnaissances auront lieu uniquement  
le Samedi 21 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.***

**Le nombre de PASSAGES en RECONNAISSANCE est limité à 3 au MAXIMUM.**

Afin de respecter la sécurité et le repos des riverains, **des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.**

Des numéros d'identifications seront distribués avec le Road-Book et devront être apposés en haut à droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance, afin de faciliter ces contrôles.

**Des piquets seront mis place le samedi 21 septembre au matin sur les accotements de la route afin de la préserver.**

Tout essai privé, même avec l'accord des communes traversées, est INTERDIT sur le département dans les deux semaines qui précèdent l'épreuve.

### **ARTICLE – 7P. DÉROULEMENT du RALLYE**

#### **7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles**

**7.2.IIP.** Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires de route : Chasuble orange

Chef de Poste : Chasuble orange rayé de noir

**ARTICLE – 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE – 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

*Les temps seront pris au dixième.*

**ARTICLE – 10P. PRIX**

Une coupe sera distribuée au minimum, aux 3 premiers du scratch, à chaque premier de Groupe et à chaque premier de Classe.

Les prix suivants seront distribués par tirage au sort parmi les équipages inscrits sur la liste des autorisés à prendre le départ :

2 engagements 2025 offert par ADLTP

1 engagement 2025 offert par Les Héritiers de Larroque Hervé

Les concurrents tirés au sort devront se présenter à la remise pour bénéficier de l'engagement gratuit

Les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le :

***Dimanche 22 septembre 2024 à 17 h 30– salle des fêtes de Confluence.***